

CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2015

Compte rendu

Etaient présents : BEUZIT Michèle - SAINT JALM Hervé - POYET Anne Marie
ROUSVOAL Vanessa - GERARD Guillaume - LEGLAND Morgane – LE GUILCHER
Aurélien

Absent : LOZAC'H Albert, PORCHER Ghislaine, MORVAN Jean Paul, TWARZ Jörg,
excusés

HEOL, Agence locale de l'Énergie et du Climat du pays de Morlaix

A la demande de Mme le Maire, Mr Gaétan Le Bretton, chargé de mission collectivités auprès de l'Association HEOL de Morlaix, est venu présenter les missions de l'agence. HEOL accompagne les communes dans une démarche de maîtrise des deniers publics par des économies d'énergie.

Ce Service de Conseil en Energie Partagé (CEP) est contractualisé par une convention d'une durée de 3 ans. La cotisation annuelle, déduction faite de la participation de Morlaix Communauté et du Conseil Général, s'élève pour 2015 à 199,26 €, 2016 à 210,33 € et 2017 à 276,75 €.

Concrètement, le CEP comporte 3 phases :

Une phase d'analyse avec inventaire du patrimoine communal, relevés techniques, relevés de consommation et bilan,

Une phase de passage à l'action avec évaluation des économies potentielles, plan d'action avec ou sans investissement et mise en œuvre des décisions,

Une phase de pérennisation avec suivi des consommations et des alertes, conseils et sensibilisation des usagers.

L'agence HEOL apporte aussi un conseil neutre et gratuit aux particuliers sur les économies d'énergie.

Les conseillers approuve l'adhésion de la commune à l'association HEOL et autorise le Maire à signer la convention.

MORLAIX COMMUNAUTE

Mme le Maire informe le conseil municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014, supprime à compter du 1er juillet 2015, la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans toutes les communes appartenant à une EPCI de plus de 10 000 habitants. Les communautés sont invitées à mettre en place des services mutualisés d'instruction.

Morlaix Communauté a donc proposé la création d'une cellule commune d'instruction des Autorisation du Droit des Sols au service des communes.

Cette prestation sera financée par la mise en place d'un tarif forfaitaire à l'acte, chaque commune décidera d'adhérer ou non au service proposé sur la base d'une convention de mise à dispositions ajustée à ses besoins.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur l'adhésion au 1^{er} juillet 2015 de la commune et autorise le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

► L'agence de l'eau Loire-Bretagne par courrier en date du 12 janvier 2015, informe la commune que la commission de conformité du 17 décembre 2014 a reconnu conforme la station d'épuration des eaux usées.

► Les locataires du logement communal s'en vont à compter du 13 février 2015.

► Mme le Maire informe les conseillers de la possibilité d'une convention de partenariat avec la banque alimentaire pour que l'on puisse faire bénéficier de colis alimentaire les habitants en difficulté.

Les communes de Guerlesquin, Botsorhel, le Ponthou et Plouégat-Moysan ont adhérees

C'est Guerlesquin qui centralise la réception des denrées alimentaires qu'il faut aller chercher à Brest, tous les 15 jours. Les bénévoles des communes effectuent le tri et préparent les colis alimentaire à destination des personnes inscrites au préalable.

Ensuite, chaque commune en ce qui la concerne est chargée de la distribution auprès des bénéficiaires.

L'adhésion pour une année est de 23 € et la cotisation annuelle est de 25 € par bénéficiaire.

Les élus trouvent ces modalités compliquées mais proposent aux personnes dans le besoin de venir se renseigner en Mairie auprès du CCAS, car ils estiment que pour la distribution de denrées alimentaires un partenariat peut être mis en place avec le commerce local.

► Depuis novembre 2014, une nouvelle filière de tri se met progressivement en place sur les déchèteries communautaires : la filière « mobilier »

A cet effet, une benne « mobilier » est d'ores et déjà mise en service à la déchèterie de Morlaix, puis très prochainement dans les déchèteries de Plourin-les-Morlaix, Pleyber-Christ, Taulé et Lanmeur.

Ces nouvelles bennes sont destinées à recevoir uniquement le mobilier des particuliers.

► Mise en place de la permanence électorale pour les élections départementales qui auront lieu les dimanche 22 et 29 mars 2015.

► En fin de réunion et puisqu'il s'agit de la première séance depuis les événements du 7 janvier, Guillaume GERARD demande que soit inscrit dans le procès-verbal l'attachement des élus aux valeurs de la république et à la liberté d'expression.

Fin de Séance